

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 12 DECEMBRE 2017

Présent : M. BOULORD

Excusés: MM. BONO, CHAMBARD, GALLIN, HUGOT, REPELLIN, ROBIN, SEGHIER, VITTONI, PINEAU.

TRESORERIE

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 NOVEMBRE 2017 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 4 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 4 ou 8 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Date d'émission du relevé le 02/11/2017

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 11/12/2017.

550477 FUTSAL PICASSO

550893 FUTSAL PAYS VOIRONNAIS (sous réserve d'encaissement)

681077 FASSON (sous réserve d'encaissement)

682488 A.T.S.C.A.F. ISERE

PRESIDENT

Jean Marc BOULORD

06 31 65 96 77